

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 août 2011

CP 11/08-45

L'an deux mil onze, le 26 août à 15 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Monclar-de-Quercy sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Roger, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absents ayant donné procuration de vote : MM. Gonzalez, Descazeaux, Roset et Marty ;

**AFFECTATION DES RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DES
AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION
ROUTIERE**

**COMMUNES DE DIEUPENTALE, LE CAUSE, ORGUEIL, VALENCE D 'AGEN et
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES**

Par lettre du 11 avril 2011, M. la Préfet nous a communiqué le montant des sommes à répartir au titre des amendes de police de 2010 par le Conseil Général pour les Communes de moins de 10 000 habitants.

Le montant de la dotation 2011 revenant à notre Département au titre de la répartition des amendes de police de l'année 2010 s'élève à **358 750 €** à laquelle il convient de rajouter un reliquat de l'année précédente de **1 680 €** (ce montant correspond à une aide accordée en 2010 à la commune de Ginats pour laquelle cette dernière nous a notifié l'abandon des travaux correspondants) ce qui porte **la dotation 2011 à un montant global de 360 430 €**

I - Projets subventionnables

Le décret n° 88-351 du 12 avril 1988 modifiant le décret n° 85-261 du 22 février 1985, a fixé la nature des travaux subventionnables :

1) Transports en commun :

- aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport,
- aménagements de voirie, équipements destinés à une meilleure exploitation des réseaux,
- équipement assurant l'information des usagers, l'évaluation du trafic et le contrôle des titres de transport.

2) Circulation routière :

- études et mise en œuvre de plan de circulation,
- création de parcs de stationnement,
- installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale,
- aménagement de carrefours,
- différenciation du trafic,
- travaux commandés par les exigences de la sécurité routière.

II - Taux de subvention :

Taux de base : 30 %

majoré pour les Communes de moins de 500 habitants : 50 %.

Cas particuliers :

- aménagements de carrefours comportant une RD : 70 % hors agglomération et 40 % en agglomération (conformément à nos règles habituelles en matière de financement de carrefours),
- première signalisation horizontale et verticale lors de l'installation de ralentisseurs sur RD : 100 % (décision du 23 avril 1990).

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Dotation au titre des amendes de police :

Dotation 2011.....	360 430 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	167 775 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour.....	172 599 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour.....	340 374 €
Disponible	20 056,00 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 172 599 € :

** dossiers présentés dans le cadre de la politique classique*

COMMUNE - OPERATION	COUT TRAVAUX € HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	SUBVENTION
1) COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES Travaux de sécurité et de parking aux abords du lycée polyvalent à Valence d'Agen	275 000	226 700	226 700 x 30 % = <u>68 010 €</u>
2) ORGUEIL Réalisation d'un cheminement piétonnier le long de la RD 930 -2ème phase	22 045	22 045	22 045 x 30% = <u>6 613 €</u>

Observation : Préfinancement accordé le 20 mai 2011.

* dossiers présentés dans le cadre d'une convention territoriale de pays

COMMUNE - OPERATION	COÛT TRAVAUX € HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	SUBVENTION
3) DIEUPENTALE Travaux de sécurité du parking multimodal créé aux abords de la RD 6 (2ème tranche)	252 907	126 454	126 454 x 30 % = <u>37 936 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Montalbanais – année 2010 / phase 1, validée en CP du 30-08-10.			
4) LE CAUSE Travaux de sécurité au carrefour du centre bourg et de la place de l'église	200 041	81 334	81 334 x 30% = <u>24 400 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Montalbanais – année 2009 / phase 3, validée en CP du 29-03-2010			
5) VALENCE D'AGEN Travaux de sécurité au parking de la gare et abords de la RD 813	237 600	118 800	118 800 x 30 % = <u>35 640 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne – année 2010/ phase 1, validée en CP du 30-08-2010			

Total : 172 599 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,